

Projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur et apportant des modifications connexes et corrélatives—Chapitre n° 15.

Projet de loi C-102, Loi modifiant la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique—Chapitre n° 16.

Projet de loi C-113, Loi visant à promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, portant création du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois—Chapitre n° 17.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE—ADOPTION DES AMENDEMENTS DU  
SÉNAT

La Chambre reprend l'étude de la motion de deuxième lecture et d'adoption des amendements du Sénat au projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976 et d'autres lois en conséquence.

**M. Sergio Marchi (York-West):** Monsieur le Président, il est agréable que vous et mes collègues soyez de retour à la Chambre. Comme je l'expliquais précédemment, un débat sur les personnes qui demandent le statut de réfugié, ici ou ailleurs, soulève toujours beaucoup d'émotion. Naturellement, on avance beaucoup d'arguments qui font appel aux émotions et il appartient au Parlement de les considérer. Toutefois, il y a aussi des considérations juridiques et c'est là-dessus que j'avais terminé mes remarques la dernière fois. Ces considérations sont très importantes, car elle ne traitent pas seulement des détails juridiques de la mesure, mais aussi de la perte de confiance des Canadiens si le système est déclaré inconstitutionnel par un de nos tribunaux. Essayons de voir les répercussions d'une telle éventualité.

Les questions concernant la politique d'immigration et celle des réfugiés sont familières au public en raison de l'incapacité du gouvernement de maîtriser une situation en constante évolution. Nous ne blâmons pas spécialement le gouvernement de cela, parce qu'il ne s'est aperçu de la situation que la semaine dernière, le mois dernier ou l'an dernier et il n'a pas eu le temps de préparer la mesure législative qui convenait. Pendant près de quatre ans, l'opposition officielle, nos collègues néo-démocrates et certains du côté de la majorité ont demandé au gouvernement de réformer le système. Un comité parlementaire a fait des recommandations unanimes au gouvernement il y a plusieurs années. Nous avons soulevé des questions et fait des déclarations. Des organismes non gouvernementaux ont présenté des recommandations et des rapports au gouvernement par douzaines.

Lorsque le présent gouvernement a pris le pouvoir, il a reçu le rapport du rabbin Gunther Plaut, à qui le gouvernement précédent avait demandé d'évaluer la question des réfugiés, pour que le Canada puisse s'y attaquer de façon logique, juste et efficace. Le gouvernement actuel dit que c'est la faute du gouvernement précédent qui n'a rien fait à ce sujet, mais cela est faux. Le gouvernement veut nous faire croire que nous en sommes toujours à la situation des années 1960 et 1970, ce qui n'est pas le cas.

### Immigration—Loi

Au cours des années 1960 et des années 1970, nous avons envoyé des agents des visas dans les camps de réfugiés pour qu'ils choisissent un contingent de demandeurs à amener au pays. Le système était correct, régulier et efficace et n'a pas donné lieu à trop de problèmes. Mais la réalité est tout autre dans les années 1980. Il y a des millions et des millions de véritables réfugiés qui se déplacent à la recherche d'un peu d'humanité sur notre planète. Beaucoup n'en sont plus à attendre dans des camps de réfugiés et contactent divers pays. Le défi qui se pose à nous est de changer le système pour tenir compte de ce net changement: il ne s'agit plus d'aller choisir des réfugiés, mais d'essayer d'examiner leur cas quand ils se présentent sur nos rives.

Il est bien évident qu'il nous faut un nouveau système en rapport non plus avec la situation ancienne mais avec la nouvelle. Voilà pourquoi nous essayons depuis près de quatre ans de pousser le gouvernement à agir. Nous avons essayé de le faire avant que la situation ne s'aggrave. Nous savons maintenant combien de dossiers il y a dans l'arrière. L'inaction a eu l'effet d'un coefficient multiplicateur. Si l'on avait pris des mesures de médecine préventive, il aurait certainement été possible de maintenir le volume à un niveau raisonnable.

Mais rien ne sert de regarder le passé. Le gouvernement n'a pas fait le nécessaire quand nous espérions qu'il le ferait, et nous en sommes maintenant à discuter de ce projet de loi. Voilà pourquoi nous avons mis au point les amendements que nous avons présentés à la deuxième et à la troisième lectures et en comité. Voilà pourquoi les sénateurs ont eux aussi présenté des amendements. Je félicite le comité sénatorial, composé à la fois de sénateurs libéraux et conservateurs qui s'inquiètent autant de la situation des réfugiés.

Nous avons des arguments d'ordre humanitaire, d'ordre juridique et d'ordre technique au sujet du filtrage, de l'assistance d'un avocat et de l'appel. Il y a un quatrième argument qui concerne notre réputation internationale, les répercussions que cela va avoir non seulement sur le plan intérieur mais dans l'ensemble du monde. Quelle leçon les autres pays vont-ils tirer de la loi qui sera adoptée, quel effet notre décision va-t-elle avoir sur les autres pays du monde? Il s'agit là d'un argument qu'il ne faut pas sous-estimer.

Il faut reconnaître que le Canada ne saurait à lui seul régler le problème des réfugiés. Oui nous pouvons faire notre part, agir de façon aussi progressiste que possible ou nous y efforcer, mais le Canada ne doit et ne peut recevoir les 10 à 15 millions de réfugiés qui essaient de trouver quelque part sur le globe la tranquillité d'esprit et la sécurité physique. Je signale donc que le problème des réfugiés est un problème international. Par conséquent, au problème des réfugiés, il nous faut adopter une solution applicable à l'échelle internationale.

Ce projet de loi offre-t-il une solution internationale? Je ne le crois pas. Jusqu'à maintenant, aux yeux de nos partenaires du globe, de nos amis internationaux, le Canada a toujours fait figure de chef de file, et jamais de mouton. Lorsque vient le temps de s'attaquer au très épineux problème de la persécution dont souffre l'humanité, peu importe la forme sous laquelle il se présente, le Canada agit en leader.